

DECISION N°029/D/FEICOM/DG DU 06 SEP 2023  
Pour la maintenance des imprimantes et photocopieurs du FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23/N°029/D/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/SSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°013/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 30 juin 2023, pour la maintenance des imprimantes et photocopieurs du FEICOM.

**DECIDE:**

**Article 1er :** La Société BUREAU ELECTRONIQUE SARL, BP : 735 Yaoundé-Cameroun est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°013/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 30 juin 2023, pour la maintenance des imprimantes et photocopieurs du FEICOM, pour un montant de vingt-quatre millions neuf cent soixante-trois mille quatre-vingt (24 963 080) francs CFA TTC, pour un délai d'exécution de douze (12) mois, à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

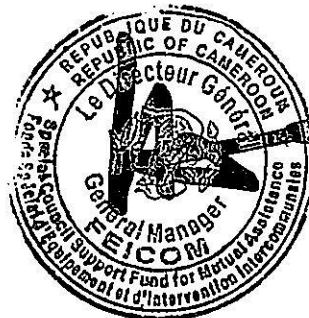
**Article 2 :** Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 06 SEP 2023

**AMPLIATIONS :**

- ✓ MINMAP/ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



*Philippe Camille Akoa*  
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE